

Déclaration de projet pour l'aménagement des espaces publics et voirie du pôle d'échange multimodal Nice – St Augustin Aéroport

Sur ce dossier permettez-moi quelques réflexions.

Vos services ont tenu une réunion de travail avec ceux du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur le 30 mai 2013. Cette rencontre a permis d'affiner les problématiques du lycée Hôtelier qui se trouve en pleine zone concernée. Je pensais que nous aurions des documents comportant des éléments permettant aux services du Conseil régional de vérifier que les échanges du 30 mai avaient été suivis d'effet.

Je suis donc obligé de rappeler en séance :

- les problèmes posés par la rampe prévue dans la connexion côté boulevard René Cassin, une cuisine ne peut être livrée par un monte-charge éloigné de 40 mètres !
- La connexion aux voiries du parking situé sous le lycée, celui-ci serait inexploitable faute de raccordement !?
- La préservation de la façade accessible pour la défense incendie du lycée.

Une interface devrait être mise en place rapidement entre l'EPA et les services de la Région.